



FAQ Entreprises

La dématérialisation de la signature électronique

05/07/2024

Vos questions / Nos réponses

Quel est l'intérêt de signer électroniquement ?

Cela donne une garantie sur l'identité du signataire et sur l'intégrité du document.

Puis-je me retirer si je ne signe pas électroniquement mon offre au moment du dépôt ?

Non, le dépôt d'une offre vous engage dans les conditions prévues à la consultation. Une régularisation vous sera demandée a posterieuri

L'acheteur ne peut-il pas signer avec certificat électronique et l'entreprise de façon manuscrite ?

Non, seul le document signé électroniquement a le statut d'original

Quid d'un attributaire incapable de signer électroniquement ?

Si l'obligation figure dans le règlement de consultation, l'offre est dite irrégulière. En l'absence de régularisation dans le délai, c'est le candidat arrivé en seconde position qui sera attributaire.

Quel outil utiliser pour signer électroniquement ?

- un certificat de signature électronique de niveau 2 acheté auprès d'un prestataire qualifié respectant le règlement « eIDAS ».
- un outil de signature permettant d'apposer la signature avec le certificat possédé. Le profil acheteur de VIVEST propose directement un outil intégré.

Qu'est-ce que le règlement eIDAS ?

C'est le règlement européen "electronic Identification, Authentication and trust Services" du 23/07/2014

Vos questions / Nos réponses

Quel est le prix et la durée d'un certificat électronique ?

Les prix varient entre 80 € et 400 € selon la durée du certificat et des modalités de remise. La durée des certificats varie généralement entre 1 et 3 ans et il peut être utilisé autant de fois que souhaité pendant sa durée de vie.

-Puis-je me servir de ma signature électronique pour d'autres choses ?

Oui. Les certificats ont souvent plusieurs utilisations. Les utilisations sont fonction du niveau de sécurité du certificat. Toutes les informations sur les niveaux de sécurité des certificats sont disponibles en cliquant [ici](#)

Où me procurer une signature électronique ?

L'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) publie une liste des prestataires qualifiés de confiance sur son site <https://www.ssi.gouv.fr/entreprise/reglementation/confiance-numerique/la-signature-electronique-dans-le-cadre-des-marches-publics/>

Est-ce simple d'acheter une signature électronique ?

Oui. L'acquisition d'un certificat est simple. Attention, les certificats sont nominatifs et ainsi il faut bien avoir défini qui sera autorisé à signer pour l'entreprise.

Que faut-il prévoir pour acheter une signature électronique ?

- Copie d'un justificatif d'identité du bénéficiaire du certificat ;
- Copie d'un justificatif d'identité du représentant légal de l'entreprise ;
- Un formulaire à remplir remis par le prestataire ;
- Un temps d'échange en face à face avec le prestataire (qui voudra confirmer l'identité de la personne avec le justificatif d'identité remis).

Vivest 

Groupe ActionLogement



www.vivest.fr